

Mise en garde : Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 9 décembre 2025 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse  
M. Leslie Roberts, conseiller du district Peter-McGill  
M. Claude Pinard, conseiller du district de Saint-Jacques  
M. Christopher McCray, conseiller du district de Sainte-Marie  
Mme Effie Giannou, conseillère désignée  
M. Julien Hénault-Ratelle, conseiller désigné

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Madame Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Sandra Picard, directrice adjointe des travaux publics  
Monsieur Jérémie Lévesque, chef de section consultation citoyenne et relations avec la communauté  
Mme Marie-Ève Lamarche, commandante du poste 12 du Service de police  
M. Guillaume Théberge, commandant du poste 22 du Service de police  
Me Anne-Marie Lemieux, secrétaire d'arrondissement  
Mme Aline Fokam Massu, agente de recherche

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 33. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

.....  
18h36 Arrivée de M. Leslie Roberts, conseiller du district Peter-McGill  
.....

**CA25 240490**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2025**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2025 avec l'ajout du dossier suivant :

50.01 : Approuver la nomination par intérim de Mme Sandra Picard à titre de Directrice des travaux publics au sein de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 9 décembre 2025

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

### **Période de questions du public**

17 citoyens se sont inscrits à la période de question en personne

Nom du demandeur et objet de la question

Alfred De Civital

- Demande de baisser le taux de taxes applicable aux immeubles industriels

Vito Papasodaro

- Circulation des véhicules sur la rue Partenais pour les locataires du 2065 Parthenais, demande de modifier le sens de la circulation afin de permettre l'entrée via la rue Fullum

Jean Duval

- Vœux pour les fêtes et demande d'implication de l'Arrondissement afin d'aider les résidents en difficulté

Marie-Paule Lebel

- Félicitations à la mairesse pour son élection
- Politique de la Ville pour les résidences privées pour aîné.e.s
- Demande d'appui de la Ville de Montréal pour la sauvegarde de la résidence du Mont-Carmel

Alain Hébert

- Intentions de la nouvelle administration municipale relativement au du projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine dans le Village

Mme Pascale Lagacé

- Processus de consultation des citoyens relatif à la piste cyclable sur la rue Atateken

*(Marajana Raha – question non posée en public)*

Victor Zamudio

- Soutien des projets d'habitation respectant le patrimoine, la vie communautaire spécifiques du Quartier chinois issus des communautés locales
- Critères d'accessibilité et modalités du nouveau Fonds pour l'abordabilité

---

### **CA25 240491**

#### **Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 17, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1252678010

---

### **Période de questions du public – Prolongation**

Robert Hajaly

- Demande d'appui du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour la réouverture du YMCA afin d'avoir un gymnase et une piscine intérieure pour les citoyens

Anthony Arnaud

- Demande de subventions pour les résidents qui subiront les impacts des travaux à venir autour du métro Berri-UQÀM -accessibilité, signalisation, collecte des déchets
- Demande de vignettes journalières pour les visites
- Utilisation de l'application 311 pour les notifications des consultations publiques

Susana Martinez Gomez

- Demande de correction de l'ordonnance relative aux emplacements pour les artistes, artisans et amuseurs publics
- Demande d'ajout d'emplacements pour les musiciens et les amuseurs publics

Claire Adamson

- Avenir du Y des femmes

Martine Savard

- Gestion des nouvelles assemblées publiques citoyennes

Guy L'Italien

- Inoccupation des HLM
- Salubrité des HLM

Hugo Bonin

- Encadrement des prestations des musiciens sur le domaine public notamment du niveau sonore

Jason Pitre

- Propositions afin de permettre aux musiciens de jouer sur le domaine public dans le Vieux-Port

Fabienan Gonzalez

- Actions concrètes qui seront posées par la nouvelle administration relativement à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants dans l'arrondissement de Ville-Marie

---

### **10.04 - Période de questions des membres du conseil**

Le conseiller Christopher McCray

- Félicitations pour la bonne initiative que constitue la consultation publique sur la piste cyclable sur la rue Atateken
- Prise en compte des opinions et des besoins des personnes n'ayant pas été invitées

---

### **CA25 240492**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.05 à 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240493**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1257768026

---

**CA25 240494**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 relative au budget 2026 et au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 relative au budget 2026 et au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1257768028

---

**CA25 240495**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 à 12 h**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 à 12 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1257768029

**CA25 240496**

**Prendre acte du dépôt du rapport de suivi des questions écrites des citoyens posées aux membres du Conseil d'arrondissement durant la période du 21 au 25 novembre 2025**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De prendre acte du dépôt du rapport de suivi des questions écrites des citoyens posées aux membres du conseil d'arrondissement durant la période du 21 au 25 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1254957009

---

**CA25 240497**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

**CA25 240498**

**Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), pour les services d'excavation pneumatique dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de 3 ans - Autoriser une dépense totale de 1 433 163,38 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 25-21163 Lot 6 – 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder à 9083-0126 Québec Inc (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat se terminant au plus tard le 31 décembre 2028, pour l'exécution des travaux d'excavation pneumatique dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 433 163,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21163 - Lot 6;

De procéder à une évaluation du rendement de 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1258323002

---

## CA25 240499

**Modifier la résolution CA24 240011 afin de rendre la durée du contrat octroyé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET) conforme aux documents de l'appel d'offres public 23-20297 / Autoriser la première prolongation de ce contrat, pour une période additionnelle d'un an, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027, pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur ouest de l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser une dépense supplémentaire de 452 642,65 \$, majorant ainsi la dépense maximale à 1 340 177,24 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 23-20297 - 2 soumissionnaires)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA24 240011 adoptée lors de sa séance du 13 février 2024, accordé un contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet), pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur ouest de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 887 534,59 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 23-20297;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la résolution CA24 240011 et que la durée du contrat prévue aux documents de l'appel d'offres 23-20297 étant de 24 mois;

Attendu que l'Arrondissement souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement d'un (1) an comme prévu à l'article 15.02 du contrat :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De modifier la résolution CA24 240011, en remplaçant la date « 12 décembre 2025 » par « 28 février 2026 » afin de rendre la durée du contrat conforme aux documents de l'appel d'offres 23-20297 \$;

D'autoriser la première prolongation du contrat accordé à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), pour une période additionnelle d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2027, pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur ouest de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale à 1 339 678,93 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 23-20297 – 2 soumissionnaires;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 411 340,31 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 41 134,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1259448004

---

## CA25 240500

**Modifier la résolution CA24 240115 afin de rendre la durée du contrat octroyé à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) conforme aux documents de l'appel d'offres public 24-20309 - Autoriser la première prolongation de ce contrat pour une période additionnelle d'un an, soit du 9 avril 2026 au 8 avril 2027, pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur est de l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser une dépense supplémentaire de 512 413,33 \$, majorant ainsi une dépense maximale de 1 323 734,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 24-20309 - 2 soumissionnaires**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA24 240115 adoptée lors de sa séance du 9 avril 2024, accordé un contrat à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti), pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur Est de l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 811 321,09 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 24-20309 - 2 soumissionnaires;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la résolution CA24 240115, la durée du contrat prévue aux documents de l'appel d'offres 24-20309 étant de 24 mois;

Attendu que l'Arrondissement souhaite se prévaloir de la première option de renouvellement d'un (1) an comme prévu à l'article 15.02 du contrat :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De modifier la résolution CA24 240115 en remplaçant « 31 décembre 2025 » par « 8 avril 2026 », afin de rendre la durée du contrat conforme aux documents de l'appel d'offres 24-20309;

D'autoriser la prolongation du contrat accordé à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti), pour une période additionnelle d'un an, soit du 9 avril 2026 au 8 avril 2027, pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur Est de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi une dépense maximale de 1 216 981,64 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 24-20309 - 2 soumissionnaires;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 368 782,32 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 36 878,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1259448005

---

#### **CA25 240501**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, pour des services professionnels en ingénierie, avec la firme IGF Axiom inc., pour la conception de plans et devis et la surveillance de travaux sur divers projets de la Direction des travaux publics, pour un montant de 4 888 155,23 \$, taxes incluses - appel d'offres public VMP-25-016 (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser une dépense de 4 888 155,23 \$, taxes incluses, aux fins de l'entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie à la firme IGF Axiom inc., d'une durée de 36 mois, pour la conception de plans et devis et surveillance de travaux sur divers projets de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1250165002

---

#### **CA25 240502**

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré pour un montant de 557 035 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion de l'éco-quartier des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques et la mise en Suvre du Plan d'action 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à la Société écocitoyenne de Montréal, se terminant au plus tard le 31 décembre 2026, pour la gestion de l'éco-quartier des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques et la mise en œuvre du Plan d'action 2026;

D'accorder, à cette fin, un montant maximal de 557 035 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1256091003

---

### CA25 240503

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré pour un montant de 231 735 \$, taxes incluses, le cas échéant, à Sollicité pour la gestion de l'éco-quartier du district de Peter-McGill et la mise en Suvre du Plan d'action 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à Sollicité, se terminant au plus tard le 31 décembre 2026, pour la gestion de l'éco-quartier du district de Peter-McGill et la mise en œuvre du Plan d'action 2026;

D'accorder, à cette fin, un montant maximal de 231 735 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1256091004

---

### CA25 240504

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, pour assurer la gestion et l'opération du centre Jean-Claude-Malépart pour l'année 2026 - Autoriser une dépense maximale de 316 268,82 \$, taxes et contingences incluses**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour la gestion et l'opération du centre Jean-Claude-Malépart, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 287 517,11 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 28 751,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'approuver la convention de services à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1254105012

---

**CA25 240505**

**Autoriser la signature d'une convention de location de locaux avec deux organismes à but non lucratif occupant des locaux appartenant à la Ville de Montréal, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2026, le tout représentant des recettes totales de 784 \$, toutes taxes applicables incluses**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser la signature d'une convention de location de locaux avec Folkore Canada International et Société du patrimoine d'expression du Québec occupant des locaux dans des installations sous la responsabilité de l'arrondissement de Ville-Marie, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 juillet 2026, le tout représentant des recettes totales de 784 \$, toutes les taxes incluses;

D'imputer ces recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1254105014

---

**CA25 240506**

**Autoriser la signature de neuf conventions de location de locaux avec neuf organismes à but non lucratif occupant des locaux appartenant à la Ville de Montréal, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, le tout représentant des recettes totales de 35 544 \$, toutes les taxes applicables incluses**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser la signature de neuf conventions de location de locaux dans des installations situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 avec les neuf organismes suivants :

|  |          |
|--|----------|
| 1. Association des chasseurs et pêcheurs de -Montréal Sainte-Marie inc.    | 2 916 \$ |
| 2. Regroupement Québécois du parrainage civique                            | 1 452 \$ |
| 3. Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec inc | 8 988 \$ |
| 4. Coalition pour le maintien dans la communauté (Montréal et alentours)   | 4 368 \$ |
| 5. Carrefour Saint-Eusèbe inc.   | 6 000 \$ |
| 6. Sans Oublier le Sourire   | 672 \$   |
| 7. Ruelle de l'avenir  | 8 460 \$ |
| 8. ARCG-Aînés et retraités de la communauté gaie                           | 1 344 \$ |
| 9. Maison Plein Cœur   | 1 344 \$ |

D'imputer les recettes d'un montant total de 35 544 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1251920014

---

**CA25 240507**

**Autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme à but non lucratif Voies culturelles des faubourgs, pour des fins d'utilisation administrative au Carrefour Saint-Eusèbe, sis au 2349, rue de Rouen, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme à but non lucratif Voies culturelles des faubourgs, pour des fins d'utilisation administrative au Carrefour Saint-Eusèbe, sis au 2349, rue de Rouen, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, la valeur locative annuelle étant de 17 021\$.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1251920015

---

**CA25 240508**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.19.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1252678010

---

**CA25 240509**

**Autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme Inter-Action du quartier Peter-McGill, pour des fins d'utilisation administrative au centre culturel et communautaire Sanaaq, sis au 1200, rue du Sussex, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme Inter-Action du quartier Peter-McGill, pour des fins d'utilisation administrative au centre culturel et communautaire Sanaaq, sis au 1200, rue du Sussex, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, la valeur locative étant de 16 237 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1251920016

---

#### **CA25 240510**

**Autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme à but non lucratif Club de Patinage Artistique Camillien-Houde, pour des fins d'utilisation administrative à l'aréna Camillien-Houde, sis au 1696, rue Montcalm, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme à but non lucratif Club de Patinage Artistique Camillien-Houde, pour des fins d'utilisation administrative à l'aréna Camillien-Houde, sis au 1696, rue Montcalm, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, la valeur locative étant de 15 220 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1251920017

---

#### **CA25 240511**

**Accorder un prêt de local à Sentier urbain pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire Emily-De Witt située au 2215, rue Dufresne, la valeur locative annuelle étant de 32 864\$ / Approuver, à cette fin, le projet de convention se terminant le 31 décembre 2028**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder un prêt de local à Sentier urbain, à titre gratuit, pour la gestion et l'utilisation de la serre communautaire Emily-De Witt située au 2215 Rue Dufresne, la valeur annuelle locative étant de 32 864 \$;

D'approuver, à cette fin, le projet de convention se terminant le 31 décembre 2028.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1255179008

---

**CA25 240512**

**Approuver les modifications aux conventions de contributions financières conclues avec onze organismes afin de prolonger la durée de douze projets jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant supplémentaire de 487 283 \$ / Approuver la convention se terminant le 31 décembre 2026 avec Harambec, renaissance du collectif féministe noir et accorder une contribution de 23 524 \$/ Accorder à cette fin une dépense totale de 510 807 \$ permettant de financer des projets visant le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal et du Fonds de soutien financier en développement social de l'Arrondissement**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver les modifications aux conventions de contributions financières conclues avec onze organismes, ci-après désignés, afin de prolonger la durée de douze projets jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant supplémentaire de 487 283 \$;

Axe 1

- 13 685 \$ au Carrefour de ressources en interculturel pour le projet Agent-e du milieu 0-12 ans et leurs familles dans le secteur des Faubourgs-Centre-sud et 18 100 \$ pour le projet Lutte contre la discrimination, le racisme et les micro-violences dans les écoles : Rendez-vous interculturels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 32 450 \$ à Direction chrétienne Inc. (Innovation Jeunes) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 31 686 \$ à La Relance Jeunes et Familles inc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;

Axe 2

- 20 000 \$ à En marge 12-17 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 38 501 \$ à Go jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 36 443 \$ à GRIP Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 32 517 \$ à la Mission Saint-Michael pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 92 281 \$ à L'Anonyme U.I.M pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 67 000 \$ à Les YMCA du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 56 000 \$ au Refuge Mitsuap Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- 48 620 \$ à Sentier Urbain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026;

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2026 avec Harambec, renaissance du collectif féministe noir et accorder une contribution de 23 524 \$;

D'accorder à cette fin une dépense totale de 510 807 \$ permettant de financer des projets visant le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal et du Fonds de soutien financier en développement social de l'Arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1255179009

**CA25 240513**

**Autoriser une affectation de surplus de 312 046,10 \$ / Approuver les modifications aux conventions avec Groupe communautaire l'itinéraire, L'Anonyme U.I.M. et la Société de développement social pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2026 afin de poursuivre l'offre de services de médiation communautaire / Accorder à cette fin une dépense supplémentaire de 312 046,10 \$ incluant les taxes si applicables, majorant ainsi la valeur totale des contrats de 927 423,56 \$ à 1 239 469,66 \$**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser une affectation de surplus de 312 046,10 \$;

D'approuver les modifications aux conventions avec les organismes ci-dessous, pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2026 afin de poursuivre l'offre de services de médiation communautaire :

|  |               |
|--|---------------|
| - L'Anonyme U.I.M.                     | 85 324,74 \$  |
| - Le Groupe communautaire l'itinéraire | 99 493,00 \$  |
| - Société de développement social      | 127 230,36 \$ |

D'accorder à cette fin, dans le cadre de la Stratégie Centre-Ville, une dépense supplémentaire de 312 046,10 \$, incluant les taxes si applicables, majorant ainsi la valeur totale des contrats de 927 423,56 \$ à 1 239 469,66 \$;

D'imputer cette dépense supplémentaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1255179010

---

**CA25 240514**

**Approuver la convention, se terminant le 11 décembre 2026, avec la Clinique Droits Devant pour l'animation d'ateliers auprès des personnes cumulant plusieurs vulnérabilités en plus de l'itinérance dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 25 000 \$**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la convention, se terminant le 11 décembre 2026, avec la Clinique Droits Devant pour l'animation d'ateliers auprès des personnes cumulant plusieurs vulnérabilités en plus de l'itinérance dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie »;

D'accorder une contribution totale de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1253405006

---

**CA25 240515**

**Approuver une convention, se terminant le 30 avril 2026, dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du Quartier chinois » pour la réalisation du projet Nouvel An lunaire et accorder une contribution de 50 000 \$ à la Fondation JIA**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2026, avec Fondation Jia pour le projet Nouvel An lunaire ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1259678006

---

**CA25 240516**

**Autoriser la réception d'une contribution financière de 500,00 \$ provenant du Service national des sauveteurs Inc. pour permettre d'offrir des cours de natation gratuitement aux jeunes de niveau scolaire de l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du Programme Nager pour survivre**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De recevoir et d'accepter la contribution financière de 500 \$ provenant de la Société de sauvetage, pour permettre d'offrir des cours de natation gratuitement aux jeunes de niveau scolaire de l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du Programme Nager pour survivre;

D'imputer cette contribution financière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1250244001

---

**CA25 240517**

**Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection de toiture et mise aux normes de la gestion des eaux du Centre Jean-Claude-Malépart - Dépense totale de 4 036 450,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15978 (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et mise aux normes de la gestion des eaux du Centre Jean-Claude-Malépart situé au 2633 rue Ontario Est (2390), au prix de sa soumission, et d'autoriser une dépense maximale de 2 924 964 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15978;

D'autoriser une dépense de 584 992,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 526 493,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

De procéder à une évaluation du rendement du fournisseur;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1257432001

---

#### **CA25 240518**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA25 240519**

##### **Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026 :

| <b>Date CA</b>    | <b>Heure</b> | <b>Lieu</b>      | <b>Adresse</b>                                 |
|-------------------|--------------|------------------|--|
| <b>10 février</b> | 18 h 30      | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée |
| <b>10 mars</b>    | 18 h 30      | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée |
| <b>14 avril</b>   | 18 h 30      | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée |
| <b>5 mai</b>      | 18 h 30      | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée |
| <b>9 juin</b>     | 18 h 30      | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée |
| <b>7 juillet</b>  | 18 h 30      | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée |

|                                 |         |                  |   |
|---------------------------------|---------|------------------|---|
| <b>1<sup>er</sup> septembre</b> | 18 h 30 | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est,<br>Rez-de-chaussée |
| <b>13 octobre</b>               | 18 h 30 | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est,<br>Rez-de-chaussée |
| <b>10 novembre</b>              | 18 h 30 | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est,<br>Rez-de-chaussée |
| <b>8 décembre</b>               | 18 h 30 | Salle du conseil | 800, boul. De Maisonneuve Est,<br>Rez-de-chaussée |

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1252678024

---

#### **CA25 240520**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2025**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1257768027

---

#### **CA25 24 0521**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour des services de prêt, de menuiserie, d'entretien, de montage, de démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour des services de prêt, de menuiserie, d'entretien, de montage, de démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1259853003

---

**CA25 24 0522**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoir drainantes à l'intersection de la rue Parthenais et du boulevard De Maisonneuve Est**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoir drainantes à l'intersection de la rue Parthenais et du boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1253466005

---

**CA25 240523**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240524**

**Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'occupation du domaine public du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 792 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), articles 3 et 8, l'ordonnance P-1, o. 715 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 271 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 250 permettant l'installation de fanions sur les lampadaires et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703023

---

#### **CA25 24 0525**

##### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 9<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 9<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 793 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), article 3, l'ordonnance C-4.1, o. 423 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), article 8, l'ordonnance P-1, o. 716 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 272 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 251 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907012

---

#### **CA25 240526**

##### **Édicter une ordonnance concernant la tenue d'un concert dans le parc de la Place Radio-Canada le 6 février 2026**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 794 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site de la place Radio-Canada, le 6 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258188018

---

#### **CA25 24 0527**

**Édicter l'Ordonnance relative aux emplacements désignés et à l'exercice des activités des artistes de rue sur la place d'Armes, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul Est pour la saison 2026 en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006)**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 70 relative aux emplacements désignés et à l'exercice des activités des artistes de rue sur la place d'Armes, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul Est pour la saison 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1254688010

---

#### **CA25 240528**

**Adopter, avec modifications, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), notamment afin d'ajuster des dispositions visées indirectement par la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017) -Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter, avec modifications, le règlement CA-24-282-146 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) », notamment afin d'ajuster des dispositions visées indirectement par la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1257303005

---

**CA25 240529**

**Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026), lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 par sa résolution CA25 240488;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 par sa résolution CA25 240488;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA-24-399 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
CA-24-399  
1255662001

---

**CA25 240530**

**Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026), lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 par sa résolution CA25 240489;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2025 par sa résolution CA25 240489;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA-24-400 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) »

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
CA-24-400  
1254957008

---

**CA25 240531**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240478;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240478;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA-24-401 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-Ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
CA-24-401  
1252840018

---

**CA25 240532**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240479;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240479;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA24-402 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.09  
CA-24-402  
1252840019

---

### **CA25 240533**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240480;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240480;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA-24-403 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.10  
CA-24-403  
1252840020

---

### **CA25 240534**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA25 240535**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240481;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240481;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA-24-404 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.11  
CA-24-404  
1252840021

---

**CA25 240536**

**Adopter un Règlement sur les subventions aux sociétés de Développement Commercial reconnues comme pôles de vitalité nocturne dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions aux Sociétés de Développement Commercial reconnues comme pôles de vitalité nocturne dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 202, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240482;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux Sociétés de Développement Commercial reconnues comme pôles de vitalité nocturne dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025 par sa résolution CA25 240482;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le Règlement CA-24-405 intitulé « Règlement sur les subventions aux Sociétés de Développement Commercial reconnues comme pôles de vitalité nocturne dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.12  
CA-24-405  
1259678005

---

### CA25 240537

**Adopter une résolution autorisant la réalisation d'un projet de redéveloppement pour l'immeuble situé au 90, rue Sainte-Catherine Est, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q., 2024, c.2) - Projet de résolution**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 90, rue Sainte-Catherine Est, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q., 2024, c.2), l'autorisation de:
  - a) Déroger notamment aux articles 10 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur minimale et maximale ainsi qu'à la densité maximale;
  - b) Déroger à la condition de l'autorisation du CEDD de la séance qui s'est tenue le 18 septembre 2024 qui vise les plans réalisés par Chaloub architecte et estampillés par l'arrondissement le 4 juillet 2024;
  - c) Ériger, aménager et occuper un bâtiment résidentiel, le tout substantiellement conforme aux plans numérotés 25, 28, 34, 35, 37, 49, 51, 52, 53 et 54 réalisés par Atelier Chaloub architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 novembre 2025;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) Assurer le respect des paramètres suivants :
    - i) l'implantation doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 35 de ces plans ;
    - ii) la hauteur maximale et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes à celles montrées aux pages 51 et 52 de ces plans ;
    - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie) ;
  - b) Fournir, avant l'émission du certificat d'autorisation de démolition :
    - i) un devis technique pour la conservation et la restauration exemplaire des façades anciennes;
    - ii) en plus des documents requis par la réglementation, un devis technique pour le renforcement structural pour l'aménagement de l'escalier d'issue dans le bâtiment à conserver en bordure de la rue Sainte-Catherine;
  - c) Que l'ensemble du volet résidentiel du projet soit réalisé dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements pour au moins 20 ans.
  - d) Fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation ou de construction, une étude de gestion des matières résiduelles intégrée au projet incluant :
    - i) La génération hebdomadaire de matières résiduelles anticipée, en litres, pour les trois types de collectes, soit les matières recyclables, les matières compostables et les ordures ménagères;
    - ii) Le système de gestion des matières résiduelles utilisé pour assurer le cheminement des matières résiduelles jusqu'à l'extérieur de l'immeuble;
    - iii) Une description de l'entreposage intérieur et extérieur;
    - iv) La localisation et la taille du point de collecte;

- e) Soumettre une demande de permis de transformation ou de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants, afin de contribuer à la qualité du domaine public et du paysage urbain:
  - i) L'aménagement paysager dans la marge avant en bordure de la rue De Bullion doit être adapté à l'environnement immédiat;
  - ii) Assurer une interface dynamique en bordure de la rue Berger malgré la présence d'espace moins interactifs dont la chambre annexe, la salle à déchet et l'accès au stationnement souterrain;
  - iii) Harmoniser la couleur de la marquise de l'espace commercial au rez-de-chaussée avec l'identité commerciale plutôt qu'avec l'espace résidentiel à l'étage;
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de démolition visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet ;
- 4) De donner le mandat à la secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Ville-Marie de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

Adoptée à l'unanimité.

40.13  
pph4  
1254869011

---

#### **CA25 240538**

#### **Adopter un règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2026-2027 - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Soraya Martinez Ferrada annonçant l'adoption du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2026, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1259678002

---

#### **CA25 240539**

#### **Approuver la nomination par intérim de Mme Sandra Picard à titre de Directrice des travaux publics au sein de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 9 décembre 2025.**

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la nomination par intérim de Mme Sandra Picard à titre de Directrice des travaux publics (emploi 105040) au sein de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, en date du 9 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1252818002

---

**CA25 240540**

**Nommer les conseillers Leslie Roberts et Julien Hénault-Ratelle respectivement à titre de président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme ainsi que deux nouveaux membres au sein de ce comité / Renouveler le mandat de deux membres pour une période de deux ans**

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

De nommer, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de deux ans, le conseiller Leslie Roberts, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, le conseiller désigné Julien Hénault-Ratelle, à titre de vice-président de ce comité, ainsi que M. Jean-Philippe Ranger, à titre de membre régulier et M. Jean-Sébastien Bourdages, à titre de membre suppléant de ce comité;

De renouveler, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de deux ans, les mandats de M. Réjean Martineau, à titre de membre régulier et M. Joël Bellerose, à titre de membre suppléant de ce comité.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1256926003

---

**Levée de la séance**

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 février 2026, à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 13.

70.01

---

---

Soraya Martinez Ferrada  
Mairesse

---

Anne-Marie Lemieux  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA26 240004 lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2026.